

**2011**

*Revue de  
presse  
n°05/Septembre  
(suite)  
CTRF*

**du 29/09/2010 au 30/09/2010**

*M*INISTÈRE DES FINANCES  
*Cellule de Traitement du Renseignement  
Financier*

*CTRF*

# LIBERTE

**29/09/2010**

## **DÉTOURNEMENTS, DILAPIDATION ET PASSATIONS DE MARCHÉS NON CONFORMES CORRUPTION : 180 CADRES DONT 23 P-DG POURSUIVIS**

### **Plusieurs directions d'entreprises publiques ont été décapitées par des scandales de corruption.**

Plus de 54 cadres gestionnaires et directeurs dans plusieurs secteurs sensibles comme l'énergie, les travaux publics, le transport, les finances sont, soit sous les verrous, soit sous contrôle judiciaire, suite à des enquêtes menées par le DRS, la gendarmerie, l'Inspection générale des finances et la Cour des comptes.

L'affaire la plus saillante a été celle de Sonatrach. Son ex-P-DG ainsi que des cadres font l'objet d'une poursuite judiciaire dont deux vice-présidents de la compagnie, (chargé de l'activité transport par canalisation - TRC) et (chargé de l'activité amont, exploration et production). Il s'agit d'une grande affaire de corruption liée aux passations douteuses de marchés publics au profit de deux bureaux d'études et de consulting et d'une entreprise d'installation d'équipements de sécurité, qui auraient bénéficié d'importants contrats en contrepartie de pots-de-vin.

La compagnie n'en est pas seulement à cette affaire puisque des cadres de la Société de transport des hydrocarbures (STH, une filiale de Sonatrach) viennent d'être condamnés à Oran pour les chefs d'inculpation de passation de contrats non conformes au code des marchés publics, dilapidation de deniers publics, utilisation de la fonction à des fins personnelles et abus d'autorité. L'enquête dans l'affaire autoroute est-ouest, un autre scandale qui a éclaté en fin de l'année passée, se poursuit actuellement et devrait déterminer les responsabilités.

Ports et aéroports...

corruption, détournement et atteinte à la sécurité de l'état

Un autre scandale éclatera quelques jours après l'affaire Sonatrach au port d'Alger. Les investigations menées par les officiers de la police judiciaire du DRS ont abouti à l'arrestation du P-DG de l'Entreprise portuaire d'Alger (Epal), son directeur adjoint et de son prédécesseur. Quatre autres cadres de l'entreprise, dont le directeur adjoint chargé des techniques, le directeur des conteneurs, le directeur de la sécurité interne et le directeur des logistiques ont été poursuivis pour "malversation, violation de la législation en matière et corruption". Cette affaire intervient moins de trois semaines après le scandale du port d'Oran (ouest du pays) qui a vu la mise sous contrôle judiciaire du P-DG de l'Entreprise portuaire d'Oran (EPR) pour une affaire de faux en écriture dans la comptabilité et les finances de

l'entreprise de passation de marchés publics, corruption et association de malfaiteurs. Les entreprises publiques à l'est du pays n'ont pas été, elles aussi, épargnées par les scandales. L'affaire d'Algérie Télécom d'Annaba relative au détournement des lignes téléphoniques au profit d'un réseau d'Al-Qaïda dont l'instruction judiciaire a été entamée en ce début de l'année. Le DG de la centrale téléphonique de Sidi-Amar, l'ancien directeur de l'unité opérationnelle des télécommunications (UOT) – actuellement à la retraite –, l'ancien directeur de l'Actel, port d'Annaba, assurant la responsabilité de la sécurité à la direction régionale des télécommunications (DTT) ont été arrêtés et auditionnés pour avoir occasionné un préjudice financier s'élevant à plus de 98 millions de dinars et une menace à la sécurité de l'État. Le secteur, qui a été également éclaboussé par un autre scandale, celui de Raya Algérie, a porté un préjudice de 184 milliards de centimes.

La presse a rapporté des informations faisant état que le parquet du tribunal de Hussein-Dey a délivré une série de mandats de dépôt à l'encontre de plusieurs individus. Parmi eux, figurent le DG de la société Raya, un responsable de Nokia, des actionnaires de Raya Algérie ainsi que des patrons de société privée. Une autre affaire portant atteinte à la sécurité de l'État a été traitée par le DRS à l'aéroport d'Alger.

Il s'agit du scandale au service fret de l'aéroport d'Alger, où 18 personnes ont été inculpées dont 2 militaires et 9 douaniers, 5 cadres de l'UPS et de DHL ainsi que 2 commerçants. Ils sont poursuivis pour association de malfaiteurs, corruption et dilapidation de deniers publics. Il s'agit en fait "d'un réseau" de trafic de matériel de télésurveillance et de télécommunications, notamment des téléphones satellites Thuraya, des postes radio émetteurs-récepteurs.

Des cadres de la DGSN, douanes et des élus impliqués

L'année en cours a connu aussi l'implication de plusieurs élus dans divers délits. En effet, des responsables de l'APC d'Oran avaient conclu un marché de 4 milliards de centimes avec Cash sans pour autant procéder à l'inventaire des biens communaux ni mentionner le montant dans le cahier des charges. Pas moins de 91 personnes sont impliquées dans un scandale foncier à Bouzaréah dont le maire, son beau-frère, le directeur technique et un géomètre en qualité d'expert en foncier. L'affaire a été traitée par la GN et se trouve en instruction au tribunal d'Hussein-Dey.

Au sein de l'institution policière, le chef de la police judiciaire d'El-Afroun à Blida ainsi que le chef de sûreté de la daïra de Béni Slimane à Médéa ont été arrêtés en flagrant délit de corruption.

Les fonctionnaires ne sont pas, eux aussi, en reste. Trois agents du cadastre, à El-Tarf, ont été pris aussi en flagrant délit de corruption.

La wilaya de Chlef a enregistré au cours de cette année plusieurs cas de corruption. En effet, moins de deux mois après l'inculpation d'un chef de service de la direction des transports de Chlef pour corruption. Deux autres fonctionnaires de la même administration ont été arrêtés pour des faits similaires.

À Boumerdès, un contrôleur travaillant à la filiale du groupe Cosider de Boumerdès a été arrêté en flagrant délit alors qu'il s'apprêtait à recevoir une somme d'argent d'un entrepreneur en échange de la régularisation de sa situation financière.

# LIBERTE

**30/09/2010**

## **Suite à une plainte de la banque d'algérien Le P-DG de Djezzy entendu par la police**

**L'enquête portera sur les exercices 2007 à 2009 et pourrait durer des mois.**

Le directeur général d'Orascom Télécom Algérie (OTA), Thamer El-Mehdi, a été auditionné hier par les éléments de la brigade économique et financière de la Police judiciaire de la sûreté de wilaya d'Alger suite à une plainte déposée par la Banque centrale d'Algérie sur des infractions à la législation sur les changes. La Banque d'Algérie estime, dans sa plainte, que "les prestations réalisées les trois dernières années par l'opérateur n'ont pas été soumises aux règles sur le change et les transferts de devises". OTA avait déjà rejeté ces accusations. Hier, le groupe Orascom Télécom Holding (OTH) a précisé, dans un communiqué, publié à la Bourse du Caire que "le CEO d'OTA marque de téléphonie mobile Djezzy a été convoqué par la police pour enquêter sur les accusations de la Banque d'Algérie contre OTA". Selon le groupe, le DG de Djezzy a fourni et continuera de fournir des explications sur ce dossier. Thamer El-Mehdi a été interrogé sur des frais d'assistance technique payés à Orascom Télécom Holding (OTH) par sa filiale de 2007 à 2009 et qui n'auraient pas été conformes aux règles de transferts financiers internationaux. Ce que dément OTH tout en précisant "n'avoir pas agi de quelque manière qui ne serait pas conforme à la loi algérienne" et assure avoir commencé à fournir tous les éléments pour répondre aux reproches soulevés par la Banque d'Algérie. OTH ajoute, par ailleurs, qu'OTA n'a pas reçu de nouvelle demande de la part des services fiscaux algériens. Orascom Télécom avait déclaré, en avril, avoir fini de payer une facture de près de 600 millions de dollars d'arriérés aux services fiscaux algériens, notifiée en novembre 2009 portant sur les années de 2005 à 2007.

Une source proche de l'enquête nous a confirmé que le chef du département juridique de la Banque centrale d'Algérie avait déposé une plainte auprès des services de la sûreté de wilaya d'Alger contre l'opérateur téléphonique OTA pour "des fausses déclarations sur les activités financières de la filiale algérienne d'Orascom". L'enquête a été confiée à la brigade économique et financière de la Police judiciaire de la SW d'Alger (un service de police spécialisé dans les crimes économiques). Rien n'a infiltré sur l'audition mais, selon certaines indiscretions, l'audition a duré plus de deux heures. Le DG de OTA était accompagné par des cadres du groupe dont les responsables juridique et financier. Il aurait nié "toute malversation ou infraction". Le dossier fera donc l'objet d'investigations minutieuses et les enquêteurs ne manqueront de faire un travail de fourmi sur tous les documents des deux parties pour faire toute la lumière sur cette affaire et établir un rapport ficelé qui sera transmis à la justice. "L'enquête peut durer des mois d'autant que les investigations porteront sur les années de 2007 à 2009", nous dit-on. Des experts financiers de la police seront mobilisés dans cette enquête. Dans ce cas, une poursuite judiciaire contre Orascom n'est pas à écarter. Selon notre source, l'opérateur est soupçonné d'avoir transféré des fonds frauduleusement vers l'étranger

précisément vers Paris, une somme d'environ 2 milliards de dollars.

Cette nouvelle affaire intervient quelques jours après les accusations de Naguib Sawiris, PDG d'Orascom Télécom Holding, contre les autorités algériennes. Le ministre de la Poste et des Technologies de l'information et de la communication, Moussa Benhamadi, avait rejeté ses accusations en déclarant qu'"aucune pression n'est exercée par l'Algérie sur OTA", soulignant que l'État algérien ne fait que "veiller à l'application du droit algérien. Ce même droit qui a permis à OTA de créer une société en Algérie. Cette société est algérienne et obéit au droit algérien", a-t-il affirmé. Pour rappel, le gouvernement s'est opposé à la vente d'OTA au sud-africain MTN, affirmant vouloir exercer son droit de préemption dans le rachat de Djazzy